

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

02/461 du 26/5/1982
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFF/22025/06
portant intégration et nomination de
Monsieur DYDINTSA-KIMINOU Hubert
Patrick, dans les cadres de la catégo-
rie I, hiérarchie I des Services Soci-
aux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

D.B.

D.C.F.

(/u la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut géné-
ral des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et rem-
plaçant le décret n° 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut des
cadres de la catégorie II des Services de Santé;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le rè-
gime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat;
(/u le décret n° 63/61/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoi-
res que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment
en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/RE-BE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux in-
térêts des Membres du Gouvernement;
(/u la demande de l'intéressé

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er- En application des dispositions du décret n° 65-44 du 12.2.1965 susvisé, Monsieur SYLWILIN-GOMI Hubert Raymond Patrick, né le 3 juin 1956 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine obtenu à l'Université Marien NGUIBI est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4^e Echelon stagiaire indice 1110.

ARTICLE 2- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZ VILLE, le 26 Mai 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLWILIN-GOMI

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales

Le Ministre des Finances,

Pierre Danien BOUSSAINT U-BUENI

Itihi Cessetourba LEKOUNDOZOU

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATEU M.

AMPLIATIONS :

JORFC.....2
DGTFP-DFF.....2
DFF/BST.....2
DB.....2
DCF.....2
MSAS.....2
DG.....2
DOSSIER.....2
INTERMEDSE.....1
SGOR/EC.....2